

Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015

14 mai 2013
Français
Original : anglais

Deuxième session

Genève, 22 avril-3 mai 2013

Rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa deuxième session

I. Introduction

1. Conformément à la décision prise à la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, la deuxième session du Comité préparatoire s'est tenue à Genève du 22 avril au 3 mai 2013.
2. La deuxième session du Comité préparatoire a été ouverte le 22 avril par Peter Woolcott (Australie), Président de la première session du Comité.
3. À sa 1^{re} séance, le 22 avril, le Comité préparatoire a élu par acclamation Cornel Feruta (Roumanie) Président de la deuxième session.
4. Également à la 1^{re} séance, la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, Angela Kane, a fait une déclaration.
5. Les 111 États ci-après, qui sont parties au Traité, ont participé aux travaux du Comité préparatoire à sa deuxième session : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Lybie, Madagascar, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Panama, Papouasie Nouvelle-Guinée, Pays Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse,



Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie et Zimbabwe. Le 29 avril, le représentant de l'Égypte a annoncé que l'Égypte ne participerait pas au reste de la session.

6. Le Comité préparatoire a tenu 17 séances et, conformément à la décision qu'il avait prise, des comptes rendus analytiques ont été établis pour la séance d'ouverture (NPT/CONF.2015/PC.II/SR.1), le débat général (NPT/CONF.2015/PC.II/SR.1 à 4 et 6) et la séance de clôture (NPT/CONF.2015/PC.II/SR.17); ils sont publiés séparément.

7. Valère Mantels, spécialiste des questions politiques du Service des armes de destruction massive (armes nucléaires) du Bureau des affaires de désarmement a rempli la fonction de secrétaire du Comité. Christophe Carle, du Bureau du directeur général chargé des politiques de l'Agence internationale de l'énergie atomique représentait cette dernière.

II. Questions de fond et de procédure

A. Organisation des travaux du Comité préparatoire

8. Le Comité préparatoire a poursuivi ses travaux sur la base de l'ordre du jour ci-après adopté à sa première session, en 2012 (NPT/CONF.2015/PC.I/3) :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Président.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Débat général sur les questions liées à tous les aspects des travaux du Comité préparatoire.
5. Déclarations d'organisations non gouvernementales.
6. Préparation de l'examen du fonctionnement du Traité conformément au paragraphe 3 de l'article VIII du Traité, en particulier examen des principes, objectifs et moyens de promouvoir l'application intégrale du Traité, ainsi que son caractère universel, y compris certaines questions de fond portant sur l'application du Traité et des décisions 1 et 2, ainsi que la résolution relative au Moyen-Orient adoptée en 1995; le Document final de la Conférence d'examen de 2000; et les conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi, adoptées à la Conférence d'examen de 2010.
7. Organisation des travaux du Comité préparatoire :
 - a) Élection du Bureau;
 - b) Dates et lieux des sessions suivantes;
 - c) Méthodes de travail :
 - i) des décisions;
 - ii) Participation;
 - iii) Langues de travail;

- iv) Comptes rendus et documents.
8. Rapport sur les résultats de la session à la prochaine session du Comité préparatoire.
 9. Organisation de la Conférence d'examen de 2015 :
 - a) Dates et lieu;
 - b) Projet de règlement intérieur;
 - c) Élection du Président et des autres membres du Bureau;
 - d) Nomination du Secrétaire général;
 - e) Ordre du jour provisoire;
 - f) Financement de la Conférence, y compris son comité préparatoire;
 - g) Documentation de base;
 - h) Document(s) final(s).
 10. Adoption du rapport final et des recommandations du Comité préparatoire destinés à la Conférence.
 11. Questions diverses.
9. À sa 1^{re} séance, le 22 avril, le Comité préparatoire a pris note du calendrier indicatif (NPT/CONF.2015/PC.II/INF/3).
10. Au cours du débat sur l'organisation des travaux du Comité préparatoire (point 7 de l'ordre du jour), les décisions ci-après ont été prises :

a) Élection du Bureau

À sa 1^{re} séance, le 22 avril, le Comité préparatoire a élu Enrique Roman-Morey (Pérou) Président de la troisième session.

b) Dates et lieux des sessions suivantes

Toujours à sa 1^{re} séance, le Comité préparatoire a décidé de tenir sa troisième session à New York du 28 avril au 9 mai 2014.

c) Méthodes de travail

ii) Participation

En application des articles pertinents du Règlement intérieur et de la décision prise à sa première session, le Comité préparatoire a pris note des demandes présentées par des institutions spécialisées, des organisations intergouvernementales internationales et régionales et des organisations non gouvernementales qui souhaitaient assister à ses séances en qualité d'observateurs. Conformément à l'article 44 du Règlement intérieur, l'État de Palestine a participé en qualité d'observateur aux travaux du Comité.

Les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales internationales et régionales ci-après étaient représentées par un observateur aux réunions du Comité préparatoire : l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine

et dans les Caraïbes, l'Union européenne, le Comité international de la Croix-Rouge, la Ligue des États arabes, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

En outre, les représentants de 53 organisations non gouvernementales (NPT/CONF.2015/PC.II/INF/5) ont assisté aux séances du Comité.

11. Le Comité préparatoire a réservé cinq séances pour un débat général sur les questions se rapportant à tous les aspects de ses travaux (point 4 de l'ordre du jour) et entendu à ce titre 75 déclarations qui sont consignées dans les comptes rendus analytiques des séances auxquelles elles ont été prononcées (NPT/CONF.2015/PC.II/SR.1 à 4 et 6).

12. À sa 5^e séance, le 24 avril, le Comité préparatoire a entendu 10 déclarations d'organisations non gouvernementales.

13. Le Comité préparatoire a consacré 11 séances au total à un débat de fond au titre du point 6 de l'ordre du jour.

14. Le débat a été organisé compte tenu du calendrier indicatif (NPT/CONF.2015/PC.II/INF/3) qui prévoyait d'allouer le même temps à l'examen de trois groupes de questions d'ordre général et de trois groupes de questions précises.

15. Le Comité préparatoire a examiné les trois groupes de questions d'ordre général ci-après, compte tenu de la répartition des points entre les grandes commissions de la Conférence d'examen de 2010 (NPT/CONF.2010/1, annexe V) :

a) Application des dispositions du Traité relatives à la non-prolifération des armes nucléaires, au désarmement et à la paix et à la sécurité internationales (art. I et II et premier à troisième alinéas du préambule; art. VI et huitième à douzième alinéas du préambule); garanties de sécurité (résolutions 255 (1968) et 984 (1995) du Conseil de sécurité; arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes);

b) Application des dispositions du Traité relatives à la non-prolifération des armes nucléaires, aux garanties et aux zones exemptes d'armes nucléaires (art. III et quatrième et cinquième alinéas du préambule, en particulier dans leurs rapports avec l'article IV et les sixième et septième alinéas du préambule; art. I et II et premier et troisième alinéas du préambule dans leurs rapports avec les articles III et IV; art. VII);

c) Application des dispositions du Traité relatives au droit inaliénable de toutes les Parties au Traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et en conformité avec les articles I et II (art. III, par. 3, et IV, sixième et septième alinéas du préambule, en particulier dans leurs rapports avec l'article III, par. 1, 2 et 4, et quatrième et cinquième alinéas du préambule; art. V); autres dispositions du Traité.

16. Le Comité a examiné les trois groupes de questions précises suivants :

a) Désarmement nucléaire et garanties de sécurité;

b) Questions régionales, y compris en ce qui concerne le Moyen-Orient et l'application de la résolution de 1995 y relative;

c) Utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et autres dispositions du Traité; et amélioration de l'efficacité de la procédure d'examen renforcée.

17. Conformément au paragraphe 7 b) de la section IV (« Le Moyen-Orient, en particulier l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient ») des conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi adoptées à la Conférence d'examen de 2010, Jaakko Laajava (Finlande), facilitateur nommé par le Secrétaire général de l'ONU et les coauteurs de la résolution de 1995 en consultation avec les États de la région, a présenté un rapport au Comité préparatoire à sa 11^e séance (NPT/CONF.2015/PC.II/10).

B. Organisation de la Conférence d'examen de 2015

18. Au cours du débat sur l'organisation de la Conférence d'examen de 2015 (point 9 de l'ordre du jour), les décisions ci-après ont été prises :

a) Dates et lieu

À sa 1^{re} séance, le 22 avril, le Comité préparatoire a décidé que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 se tiendrait à New York du 27 avril au 22 mai 2015.

f) Financement de la Conférence, y compris son comité préparatoire

En réponse à une demande formulée par le Comité préparatoire à sa première session, le Secrétariat lui a soumis un montant estimatif des dépenses relatives à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, y compris les travaux de son comité préparatoire (voir NPT/CONF.2015/PC.II/2). Ces dépenses se fondent sur l'estimation du nombre de documents qui seront produits lors de la Conférence d'examen et des sessions du Comité préparatoire. Compte tenu du coût effectif de la documentation produite lors de la première et de la deuxième sessions du Comité préparatoire, le Secrétariat publiera des prévisions révisées des dépenses avant la troisième session du Comité.

C. Documentation

19. À la session, le Comité était saisi des documents suivants :

NPT/CONF.2015/PC.II/1	Suite donnée aux conclusions et recommandations faites à l'issue de la Conférence d'examen de 2010 concernant les mesures de suivi : rapport présenté par l'Autriche
NPT/CONF.2015/PC.II/2	Prévisions de dépenses relatives à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 : note du Secrétariat

NPT/CONF.2015/PC.II/3	Mise en œuvre du plan d'action de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : rapport présenté par la Suisse
NPT/CONF.2015/PC.II/4	Rapport présenté par la Nouvelle-Zélande
NPT/CONF.2015/PC.II/5	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient : rapport présenté par la République islamique d'Iran en application du paragraphe 9 de la section IV des conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi adoptées à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010
NPT/CONF.2015/PC.II/6	Application de l'article VI : rapport présenté par la République islamique d'Iran
NPT/CONF.2015/PC.II/7	Déclaration commune de la quatrième Conférence des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité : préparer la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 Genève, 18 et 19 avril 2013
NPT/CONF.2015/PC.II/8	Rapport du Canada sur les mesures visant à promouvoir l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et la réalisation des objectifs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient
NPT/CONF.2015/PC.II/9	Rapport du Canada sur la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2015/PC.II/10	Rapport du Facilitateur à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015
NPT/CONF.2015/PC.II/11	Rapport financier
NPT/CONF.2015/PC.II/WP.1	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : document de travail présenté par les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Pays-Bas, Pologne et Turquie)
NPT/CONF.2015/PC.II/WP.2	Contrôle des exportations : document de travail présenté par les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Pays-Bas, Pologne et Turquie)

- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.3 Armes nucléaires non stratégiques : document de travail présenté par les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Pays-Bas, Pologne et Turquie)
- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.4 Réduire le rôle des armes nucléaires : document de travail présenté par les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Pays-Bas, Pologne et Turquie)
- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.5 Respect des dispositions et vérification : document de travail présenté par l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, la Finlande, la Hongrie, l'Irlande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et la Suède (le Groupe des Dix de Vienne)
- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.6 Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : document de travail présenté par l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, la Finlande, la Hongrie, l'Irlande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et la Suède (le Groupe des Dix de Vienne)
- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.7 Contrôle des exportations : document de travail présenté par l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, la Finlande, la Hongrie, l'Irlande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et la Suède (le Groupe des Dix de Vienne)
- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.8 Sûreté nucléaire : document de travail présenté par l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, la Finlande, la Hongrie, l'Irlande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et la Suède (le Groupe des dix de Vienne)
- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.9 Sécurité nucléaire : document de travail présenté par l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, la Finlande, la Hongrie, l'Irlande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et la Suède (le Groupe des Dix de Vienne)
- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.10 Coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire : document de travail présenté par l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, la Finlande, la Hongrie, l'Irlande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et la Suède (le Groupe des Dix de Vienne)

NPT/CONF.2015/PC.II/WP.11 et Rev.1 et 2	Renforcer les partenariats internationaux pour prévenir le terrorisme nucléaire : une nouvelle dimension de la non-prolifération : document de travail présenté par l'Espagne, le Maroc et les Pays-Bas
NPT/CONF.2015/PC.II/WP.12 et Rev.1	Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération : document de travail présenté par les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Pays-Bas, Pologne et Turquie)
NPT/CONF.2015/PC.II/WP.13 et Rev.1	Traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles : Dispositions concernant l'application des traités dans le temps : durée, entrée en vigueur et retrait : document de travail présenté par le Canada et l'Espagne
NPT/CONF.2015/PC.II/WP.14	Désarmement nucléaire : document de travail présenté par le Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2015/PC.II/WP.15	Garanties de sécurité contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires : document de travail présenté par le Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2015/PC.II/WP.16	Le droit inaliénable de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques : dossier de travail présenté par le Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2015/PC.II/WP.17	Essais nucléaires : document de travail présenté par le Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2015/PC.II/WP.18	Garanties : document de travail présenté par le Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2015/PC.II/WP.19	Vérification : document de travail présenté par le Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2015/PC.II/WP.20	Zones exemptes d'armes nucléaires : document de travail présenté par les membres du Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2015/PC.II/WP.21	Questions prioritaires à examiner et état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions

- et recommandations concernant les mesures de suivi de la Conférence d'examen de 2010 (plan d'action de 2010) Document de travail présenté par l'Union européenne
- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.22 Zones exemptes d'armes nucléaires : document de travail présenté par la Mongolie
- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.23 Plus large application des garanties dans les États dotés d'armes nucléaires : document de travail présenté par les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Pays-Bas, Pologne et Turquie)
- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.24 Zones exemptes d'armes nucléaires et assurances négatives de sécurité : document de travail présenté par les membres de l'Initiative multinationale pour la non-prolifération et le désarmement (Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Pays-Bas, Pologne et Turquie)
- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.25 Procédures relatives aux exportations de matières nucléaires et de certaines catégories d'équipements et de matières eu égard au paragraphe 2 de l'article III du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : document de travail présenté par les pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Chine, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine en leur qualité de membres du Comité Zangger
- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.26 Appliquer le principe de la transparence en matière de désarmement nucléaire : document de travail présenté par le Brésil au nom de l'Afrique du Sud, de l'Égypte, de l'Irlande, du Mexique et de la Nouvelle-Zélande, en tant que membres de la Coalition pour un nouvel agenda
- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.27 Désarmement nucléaire : document de travail présenté par le Brésil au nom de l'Afrique du Sud, de l'Égypte, de l'Irlande, du Mexique et de la Nouvelle-Zélande, en tant que membres de la Coalition pour un nouvel agenda

- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.28 Non-prolifération des armes nucléaires : document de travail présenté par la Chine
- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.29 Désarmement nucléaire : document de travail soumis par la Chine
- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.30 Zones exemptes d'armes nucléaires et problèmes posés par les activités nucléaires au Moyen-Orient : document de travail présenté par la Chine
- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.31 Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire : document de travail présenté par la Chine
- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.32 Renforcement de l'accent mis sur le principe d'irréversibilité à la Conférence d'examen de 2015 : document de travail présenté par la Suisse
- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.33 Garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique : renforcement de la coopération entre l'Agence et les systèmes nationaux et régionaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires : document de travail présenté par la Suisse
- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.34 Application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient : document de travail présenté par la Tunisie au nom des États membres de la Ligue des États arabes
- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.35 Non-respect des articles I, III, IV et VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : document de travail présenté par la République islamique d'Iran
- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.36 La non-prolifération sous tous ses aspects : document de travail présenté par la République islamique d'Iran
- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.37 Désarmement nucléaire : document de travail présenté par la République islamique d'Iran
- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.38 Garanties de sécurité contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires : document de travail présenté par la République islamique d'Iran
- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.39 Droit inaliénable de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques : document de travail présenté par la République islamique d'Iran
- NPT/CONF.2015/PC.II/WP.40 Désarmement nucléaire : document de travail présenté par la Tunisie au nom des États membres de la Ligue des États arabes

NPT/CONF.2015/PC.II/WP.41	Utilisation pacifique de l'énergie nucléaire : document de travail présenté par la Tunisie au nom des États membres de la Ligue des États arabes
NPT/CONF.2015/PC.II/WP.42	Questions régionales : Moyen-Orient : document de travail présenté par le Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
NPT/CONF.2015/PC.II/WP.43	Mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire : document de travail présenté par les États-Unis d'Amérique
NPT/CONF.2015/PC.II/WP.44	Désarmement : document de travail présenté par les États-Unis d'Amérique
NPT/CONF.2015/PC.II/WP.45	Mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : non-prolifération nucléaire : document de travail présenté par les États-Unis d'Amérique
NPT/CONF.2015/PC.II/WP.46	Application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : document de travail présenté par la République arabe syrienne
NPT/CONF.2015/PC.II/WP.47	Action de la France en soutien au Plan d'action sur la sûreté nucléaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique : document de travail présenté par la France
NPT/CONF.2015/PC.II/WP.48	Utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques : augmentation de la consommation d'énergie nucléaire et demande de compétences spécialisées : document de travail présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
NPT/CONF.2015/PC.II/WP.49	Résumé factuel du Président
NPT/CONF.2015/PC.II/INF/1	Information for participation by non-governmental organizations
NPT/CONF.2015/PC.II/INF/2	Information for States parties, observer States and intergovernmental organizations
NPT/CONF.2015/PC.II/INF/3	Indicative timetable (summarized)
NPT/CONF.2015/PC.II/INF/4	Indicative timetable
NPT/CONF.2015/PC.II/INF/5	List of non-governmental organizations
NPT/CONF.2015/PC.II/INF/6	List of Secretariat officers
NPT/CONF.2015/PC.II/INF/7 et Rev.1	List of participants

- NPT/CONF.2015/PC.II/CRP.1 Draft decisions on the organization of work of the Preparatory Committee and the 2015 Review Conference
- NPT/CONF.2015/PC.II/CRP.2 Draft Chair's factual summary
- NPT/CONF.2015/PC.II/CRP.3 Draft report of the Preparatory Committee on its second session
- NPT/CONF.2015/PC.II/MISC.1 Provisional list of participants

20. On trouvera la liste des participants à la deuxième session du Comité préparatoire, notamment des États parties, des observateurs, des institutions spécialisées et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales et régionales, dans le document NPT/CONF.2015/PC.II/INF/7/Rev.1.
